



FORMULAIRE D'INSCRIPTION AU REGISTRE DES PERSONNES VULNERABLES

Vous connaissez une personne âgée, isolée ou en situation de handicap ?

Pensez à l'inscrire gratuitement au registre du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.). Elle bénéficiera d'une écoute et d'une aide en cas de besoin.

Depuis la terrible canicule de 2003, les communes tiennent un registre des personnes fragiles ou isolées destiné à repérer les personnes à risque en cas d'alerte. Il s'agit d'une obligation en application de l'article L 121-6-1 du code de l'action sociale et des familles.

Pourquoi s'inscrire ?

En cas de déclenchement d'un plan canicule, grand froid ou d'une crise sanitaire, pouvoir identifier les personnes vulnérables est une force et un gain de temps précieux pour mettre en place des opérations adéquates.

Aussi, la commune de Forcalquier, par le biais de son CCAS, souhaite mettre à jour son Registre Communal Nominatif qui permet de garantir une veille, d'apporter une attention particulière en cas d'urgence aux personnes vulnérables.

L'inscription dans ce registre est facultative et nécessite une démarche volontaire des personnes.

Toute personne se sentant en situation fragile peut demander son inscription :

- Personne de 65 ans et plus résidant à leur domicile
- Personne de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail résidant à leur domicile
- Personne en situation de handicap

Un tiers peut également se charger de l'inscription : parent, médecin traitant, service d'aide à domicile....

Comment s'inscrire ?

En complétant le formulaire ci-dessous et en le retournant soit par courrier à
Hôtel de ville – CCAS – 1 Place du Bourguet – 04300 FORCALQUIER, soit par mail :

ccas@ville-forcalquier.fr

ou par téléphone en contactant le CCAS au 04 92 70 96 97